

UNTEC

À LA RENCONTRE DES MEMBRES DU BUREAU NATIONAL

Après 18 mois de mandat, les membres du bureau national de l'Untec nous proposent un tour d'horizon de leurs missions. Recherches et développement, relations européennes et internationales, dialogue social, formation, affaires professionnelles, relations avec les adhérents dans les territoires ou maîtrise des finances, autant de sujets qui rythment la vie du syndicat.



INTERVIEW DE

CYRILLE SARTOR,

**VICE-PRÉSIDENT
DES AFFAIRES
PROFESSIONNELLES
DE L'UNTEC**

Économie & Construction / Quel bilan tires-tu de ce début de mandat ?

Cyrille Sartor / Je parlerais en fait de deux bilans. Celui lié au rôle des affaires professionnelles dans la relation avec les pouvoirs publics et celui lié au service aux adhérents.

Il y a donc d'abord, la partie institutionnelle et défense du métier d'économiste avec le suivi et la présence de l'Untec au plus près des instances porteuses de nouvelles réglementations. Des nouvelles réglementations qui ont été nombreuses ces dernières années. Il s'agit par exemple de participation à des réunions de travail comme celles du CSCEE, pour la RE 2020 qui a été le gros morceau de ce début de mandat. Elle était déjà engagée, mais nous l'avons continué et finalisé, en particulier en accompagnant les deux grandes échéances 2022 avec l'obligation le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet pour l'application.

Nous avons également accompagné toutes les mises en application issues de la loi AGECE dont la REP avec la désignation notamment des éco contributeurs. Nous allons d'ailleurs, à ce sujet, collaborer avec certains Éco contributeurs à la suite de leurs demandes.

Pour les économistes le sujet majeur va être le diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchets), rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et dont l'arrêté devrait être publié début 2023. Désormais, avant de voir une déconstruction comme une production de déchets, on la voit comme une production d'équipements et de matériaux réutilisables ou revalorisables. Les économistes vont devoir faire beaucoup de pédagogie pour faire accepter aux maîtres d'ouvrage des matériaux qui auront déjà eu une vie.

Nous avons déjà une problématique liée à l'absence de fiches FDES sur des matériaux ayant servis sur des constructions anciennes et nous avons, depuis le 1^{er} novembre, le mode de calcul des FDES qui change. Cela entraîne une difficulté supplémentaire sur les projets en cours et le mode de calcul à utiliser. Les nouvelles fiches de calcul sont normatives et ont été conçues sans faire de simulation, il y a donc une inconnue pour les industriels et pour nous économistes, sur le fait que nos bilans carbone, sur certains produits, passeront avec la nouvelle FDES. La décarbonation continue donc à nous occuper fortement avec des réunions de travail assez lourdes ces derniers mois.

Nous sommes également engagés dans le plan BIM à travers ADN construction. L'Untec a un représentant dans chaque groupe de travail et pilote l'action de la formation.

É & C / Tu es sur tous les fronts !

C. S. / C'est vrai, malgré sa taille l'Untec est en effet à la croisée des chemins entre les différentes parties prenantes de la filière construction et souvent au

centre de l'acte de construire. Prenons le cas du calcul de l'ACV, qui est pourtant un module de la RE 2020, mais qui de l'aveu même de certains bureaux d'étude thermiques rentre dans le périmètre des économistes par leur position de généralistes. Les économistes sont les experts les plus qualifiés, les mieux positionnés. Ils savent quels matériaux ils ont prescrits et savent aller chercher les bonnes données économiques.

É & C / Tu parlais de deux bilans en introduction ?

C. S. / Il y a, en effet, la partie propre au service à l'adhérent et en particulier aux PME. Nous sommes extrêmement sollicités par les institutions et les autres organisations professionnelles sur les aspects réglementaires et normatifs. Nous répondons présents, mais nous ne devons pas pour autant en oublier nos adhérents.

Nous devons préserver une symétrie des attentions entre notre rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et nos autres raisons d'être que sont nos adhérents.



Nous travaillons par exemple à la création de contenus pour convaincre et attirer de nouveaux adhérents ; des contenus plus en phase avec les usages actuels, comme des capsules vidéo.

Pour un économiste non adhérent qui vient de terminer son cursus scolaire et qui, après un passage dans un cabinet pour se faire de l'expérience, se lance, ce qui est important c'est de trouver un soutien et un support auprès de l'Untec. Nos messages, nos canaux d'information et nos outils doivent donc être adaptés en fonction des cibles.

Nous avons créé des supports pour aider les adhérents chefs d'entreprise dans les ressources humaines. Par exemple, une trame de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui est obligatoire à partir d'un salarié, des grilles d'entretien d'évaluation annuelle. Nous développons pour chacun des documents créés des modules de formation associés.

Côté métier, nous avons, en collaboration avec d'autres organisations professionnelles et sous l'égide de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), créé des trames de contrats types pour les marchés publics : Acte d'Engagement, CCTP, CCAP pour les missions de maîtrise d'œuvre que nous avons mis à disposition à la fois de tous les gros maîtres d'ouvrage et de nos adhérents afin qu'ils puissent les fournir à leurs maîtres d'ouvrage de collectivités plus petites avec lesquelles ils sont amenés à travailler. L'ensemble de ces documents a été remis en cohérence avec la réforme des CCAG qui est intervenue l'an dernier. Nous avons décliné ensuite cette démarche sur divers documents périphériques, comme les règlements de consultation pour les MAPA ou les concours.



Nous avons ensuite travaillé sur un modèle de convention de cotraitance, outil propre à l'équipe de maîtrise d'œuvre, que nous avons étayé et complété avec une grille de répartition des tâches mise à disposition de nos adhérents. Cette grille leur permet, lors de la négociation d'un contrat avec l'un de leur partenaire, de le renforcer sur ce point crucial de la répartition qui est la pierre d'achoppement principale en cas de procédure et d'expertise. Cela évite que tous les cotraitants soient traités de manière uniforme.

Autre service mis en place pour les adhérents : une veille réglementaire et contractuelle dans un premier temps sur la partie métier et contrat d'économiste de la construction et que nous étendrons peut-être plus tard. Cette veille est associée à des journées de formation semestrielles pour aider les adhérents à décrypter et à s'appropriier les textes de la période précédente.

É & C / Quels sont les prochains grands travaux planifiés en 2023 ?

C. S. / Nous allons travailler sur les contrats privés. Nous avons peu de matière et celle dont nous disposons aujourd'hui commence à dater. Nous avons donc un gros challenge, car nous allons mener la première étape de ce travail seuls, pour remettre en place des contrats types sur la base du métier et de ses spécificités. Un exemple simple pour commencer : je suis un jeune économiste de la construction, une entreprise générale m'appelle pour faire du métré, que faut-il faire figurer *a minima* sur un contrat ? Nous ne savons pas encore si nous allons partir sur une trame de contrat ou une grille d'alerte ou un mix des deux. Il y a aussi bien sûr des contrats études en sous-traitance d'architectes par exemple et une bonne dizaine d'autres à réviser ou repenser. Nous allons les prioriser pour les mettre à disposition le plus rapidement possible en 2023. //